

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

Documents officiels

CINQUIÈME COMMISSION
55e séance
reprise le
jeudi 27 mars 1997
à 23 h 35
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA DEUXIÈME PARTIE* DE LA 55e SÉANCE

Président : M. SENGWE (Zimbabwe)

Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 119 DE L'ORDRE DU JOUR : BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

* Le compte rendu analytique de la première partie de la séance, tenue le jeudi 27 mars 1997, est publié sous la cote A/C.5/51/SR.55.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/51/SR.55/Add.1
1er avril 1997

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est reprise à 23 h 35.

POINT 119 DE L'ORDRE DU JOUR : BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (A/C.5/51/L.56) (suite)

1. M. GJESDAL (Norvège), présentant le projet de résolution A/C.5/51/L.56, qui a fait l'objet d'un consensus au cours des consultations officieuses, invite les membres de la Commission à l'adopter sans le mettre aux voix, bien qu'il n'ait pas encore été publié dans toutes les langues officielles. Se référant à la version anglaise, la seule disponible, il signale que le membre de phrase "in accordance with the concept of responsibility to pay" qui figure au sous-alinéa x) de l'alinéa e) du paragraphe 1 doit être supprimé.

2. Le PRÉSIDENT dit que, si les membres de la Commission n'émettent pas d'objections, il considérera qu'ils sont prêts à se prononcer sur le projet de résolution A/C.5/51/L.56.

3. Le projet de résolution A/C.5/51/L.56 est adopté, tel qu'il a été oralement modifié.

4. M. WATANABE (Japon) rappelle que sa délégation a fait connaître sa position sur la méthode d'établissement du barème dans le projet de résolution qu'elle a présenté. Elle aurait préféré que les délégations s'entendent sur une seule proposition mais, vu les difficultés rencontrées et l'importance de la question, elle a accepté de se joindre au consensus qui s'est formé, en espérant que les travaux du Comité des contributions permettront de trouver une solution au cours de la cinquantième-deuxième session.

5. M. MAZEMO (Zimbabwe) exprime la déception de sa délégation, qui regrette que, faute du courage ou de la volonté politique nécessaire, la Commission, bien loin de définir un ensemble d'éléments pouvant déboucher sur l'établissement d'un barème acceptable, ait renoncé à faire un tri entre les propositions qui constituent des options viables et les autres.

6. Mme GOICOCHEA (Cuba), se référant à la version espagnole du projet de résolution A/C.5/51/L.53, signale qu'au quatrième alinéa du préambule, le terme "Estados Unidos" figure là où, selon l'original anglais, il faudrait lire "Estados Miembros". La délégation cubaine est consciente de l'urgence avec laquelle la traduction a dû être effectuée. Elle estime néanmoins qu'il faut publier un rectificatif et, surtout, qu'il faut prévoir dans le prochain budget-programme les crédits nécessaires pour doter tous les services de traduction des effectifs de réviseurs requis.

7. M. HANSON (Canada) confirme que c'est bien à la capacité de paiement des États Membres en général que sa délégation se réfère à l'alinéa mentionné.

8. M. YUSSUF (République-Unie de Tanzanie) dit que le Groupe des 77 et la Chine se félicitent que la Commission soit parvenue à un consensus.

9. M. ZHANG Wanhai (Chine) signale que dans le communiqué de presse rendant compte des débats du 24 mars 1997, il est dit que la Chine avait élevé des objections aux alinéas c) et d) du paragraphe 1 du projet de résolution

A/C.5/51/L.46*, au lieu des alinéas c) et g). La délégation chinoise, pour laquelle il s'agit d'un point important, espère que le Secrétariat publiera le rectificatif voulu.

10. Mme POWLES (Nouvelle-Zélande), prenant la parole au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, estime que, compte tenu des divergences de points de vue, la Commission a choisi la bonne manière de procéder. Les délégations au nom desquelles elle s'exprime ont accepté, non sans réticence, qu'aucune option ne soit écartée à ce stade afin, notamment, de laisser à l'État Membre dont la quote-part est la plus élevée le temps de mettre au point, pour la cinquantième-deuxième session, des propositions convaincantes dans lesquelles il devra s'engager à payer ses arriérés, sans y mettre de conditions, et à s'acquitter dorénavant ponctuellement et en totalité de ses contributions. Elles espèrent que leurs attentes ne seront pas déçues.

11. M. MENKVELD (Pays-Bas), prenant la parole au nom de l'Union européenne, rend hommage aux États Membres qui, ayant fait des propositions, ont accepté de négocier pour arriver à un consensus. Il invite les autres à faire preuve de la même souplesse le moment venu.

12. M. BLUKIS (Lettonie) juge particulièrement ironique que l'on parle de consensus lorsque les délégations n'ont rien fait d'autre que s'accorder à reconnaître leur profond désaccord. Il considère que la décision de la Commission constitue un pas en arrière et souscrit aux observations du représentant du Zimbabwe.

13. Le PRÉSIDENT dit que la Commission a terminé l'examen du point 119 de l'ordre du jour. Il croit comprendre que les membres de la Commission souhaitent que le Rapporteur fasse directement rapport à l'Assemblée générale.

14. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 0 h 5.